LE SERVICE APRÈS VOTE

Session plénière extraordinaire du Conseil régional de Bretagne du 2 avril 2026



Discours de politique générale

À l'image des dernières élections municipales, la gauche poursuit son recul dans nos territoires à la faveur de la droite et de l'extrême droite. Or les conséquences de ce recul sont très concrètes sur la vie quotidienne de millions de personnes, à commencer par les plus précaires. Car **partout où la droite progresse, elle instaure une politique sociale régressive et distille sa vision sécuritaire de la société**.

En Bretagne, la social-démocratie doit assumer sa part de responsabilité. Depuis de nombreuses années, **l'exécutif de la Région se discrédite avec des doubles discours** sur des enjeux clefs : budget, politique agricole, orientations énergétiques, aménagement du territoire… Sans compter les "mains tendues" aux élu·es de droite. **Ces incohérences génèrent incompréhension, défiance, désespérance** et mènent inévitablement à l'abstention où à des votes de contestation.

« *C'est quand la gauche ose porter ses convictions qu'elle gagne.* » a ainsi rappelé Claire Desmares. Il nous faut **assumer nos engagements** et **porter fermement la transformation écologique et sociale** : soutenir les agriculteur·rices essoufflés par le système agro-industriel, se mobiliser contre l'extractivisme minier, défendre la mobilité durable du quotidien, engager le déchalutage… Là est le seul projet d'avenir que nous devons porter pour le territoire !

Les Écologistes de Bretagne

Claire Desmares : claire.desmares@bretagne.bzh
Loïc Le Hir : loic.le-hir@bretagne.bzh
Julie Dupuy : julie.dupuy@bretagne.bzh

UNE SESSION EXTRAORDINAIRE

Cette session extraordinaire s'est tenue pour mettre à jour les trajectoires énergétiques et climatiques du **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) breton** afin de les aligner sur les objectifs en vigueur de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) 2 à l'horizon 2050, en modélisant la contribution de la Bretagne à l'atteinte de la neutralité carbone nationale.

La majorité régionale a profité de cette session pour intégrer à l'ordre du jour le **plan de transition bas carbone** ou encore **l'éco-référentiel des lycées**. Un programme dense et des enjeux centraux qui auraient mérité un temps d'échange plus large que la seule journée accordée par l'exécutif.



PLAN DE TRANSITION BAS CARBONE

Les mesures prises en Bretagne en matière de réduction de gaz à effet de serre (GES) sont malheureusement loin d'être suffisantes. À l'image de son Plan de transition bas carbone, **l'exécutif régional se contente de mesures "pansements" qui révèlent une fois de plus une écologie d'ajustement, pas de transformation**.

Côté alimentation, il s'agirait d'aller plus loin et plus rapidement, en particulier concernant la **réduction de consommation de viande** qui est un levier majeur pour réduire les GES. Côté transport, changer de carburant ne suffira pas à résoudre le problème d'émission de CO2. **Ce sont les usages, en particulier des aéroports et des ports, qui doivent être repensés**. Ainsi, tandis que l'aviation de loisir devrait être freinée, d'autres activités néfastes, comme l'importation de tourteaux et d'engrais alimentant l'agro-industrie bretonne, doivent être arrêtées.

Et si le budget constitue bel et bien une contrainte dans la trajectoire à emprunter, Loïc Le Hir a souligné que celui-ci est avant tout **le fruit de choix politiques** : « *Un budget, c'est décider ce que l'on priorise. C'est décider ce que l'on accélère, mais c'est aussi décider ce que l'on arrête.* ***La question du soutien à l'élevage intensif et hors sol et toute sa chaîne doit notamment se poser.*** »

Le plan de transition bas carbone se heurte finalement aux limites d'une politique qui consiste à vouloir faire la transition écologique sans bouleverser les équilibres existants, sans rupture, sans contrainte et surtout **sans remise en cause profonde du système en place**. « *La transition écologique n'est pas seulement une question technique. C'est une question de choix de société et ces choix sont politiques.* »



2ÈME MODIFICATION DU SRADDET

Tandis que les événements géopolitiques récents nous rappellent l'urgence de nous affranchir des énergies fossiles, **l'exécutif refuse de s'attaquer à une large révision du SRADDET**, dont l'adoption date de 2019, et qui a besoin d'être réactualisé à l'aune des enjeux présents. En l'absence de révision, il nous a été proposé d'adopter une **proposition de modification** ciblée sur les volets climat, biodiversité, gestion des déchets et ZAN, qui anticipe également les futures orientations de la prochaine SNBC 3, actuellement en consultation.

Claire Desmares a souligné le **manque d'ambition de l'exécutif en matière de décarbonation dans le secteur agricole**, qui concentre 40 % des émissions de GES. Au delà de ne pas en faire une priorité d'action, l'exécutif régional entérine une baisse d'objectif de réduction des émissions de GES dans le secteur entre 2015 et 2050 (de 49% à 46,8%), révélant **un désengagement de la Région**.

Pire encore, au nom de la « souveraineté alimentaire », l'exécutif régional demande à ce que soit reconnu au territoire une « spécificité régionale » : une formule commode pour être dispensé de faire plus d'efforts et revendiquer un **droit à polluer**. La notion de "souveraineté alimentaire", peut d'ailleurs aussi bien être utilisée pour défendre une vision productiviste de l'agriculture (à l'image des lobbys agroindustriels) ou comme la capacité à **nourrir durablement en respectant les limites écologiques et en garantissant des revenus décents aux agricultrices et agriculteurs**. Nous regrettons l'absence de définition claire de cette notion par l'exécutif : un point d'ailleurs partagé par le CESER et le Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC).

L'ambivalence du discours de la majorité régionale est à l'image de **l'incohérence qui caractérise sa politique agricole**, comme lorsqu'elle affirme investir un nouveau modèle tout en misant sur la méthanisation qui **perpétue un modèle agricole surproductiviste** ; ou encore lorsqu'elle fixe un objectif de 25 % de surface agricole utile en bio, tout en **supprimant les subventions aux syndicats et associations chargés d'accompagner la conversion des agricultures**.

La Région rate, une fois de plus, l'occasion de porter **un vrai projet de transition agroécologique**.

« SRADDET » KEZACO ?

Le SRADDET est un document cadre visant à intégrer aux politiques régionales les évolutions législatives en matière de **transition écologique et d'aménagement du territoire**. C'est un document opposable, composé d'objectifs et de règles prescriptives. Il s'articule ainsi avec les documents locaux, comme le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le plan local d'urbanisme (PLU), qui **doivent être compatibles avec les règles inscrites au SRADDET**.



RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) relatif au soutien de la Région Bretagne à la production d'énergies renouvelables pointe **les faiblesses de sa politique énergétique** : le manque de cohérence entre les différentes feuilles de route et le manque de moyens associés à la décarbonation ne nous permettront pas d'atteindre l'objectif d'une consommation d'énergie exclusivement locale et renouvelable d'ici 2050.

En réponse aux recommandations de la CRC, Loïc Le Hir a présenté nos propositions pour faire de la Bretagne un acteur stratégique et responsable en matière de transition énergétique et écologique :

1. Instauration d'un **comité opérationnel chargé de coordonner les projets** sur tous les territoires à l'aide d'objectifs et indicateurs chiffrés.
2. **Révision des feuilles de route** au profit de l'éolien, du solaire et de la sobriété énergétique en veillant à **exclure les projets de méthanisation**.
3. **Territorialisation des objectifs régionaux** en favorisant les projets citoyens et coopératifs porteurs de solutions adaptées aux écosystèmes locaux.
4. **Suivi territorial** précis, public et participatif des **plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).**
5. **Restructuration du fond d'investissement BreizhEnergie**, repositionné en moteur de projets écologiques territoriaux.

Inscrivez-vous à notre lettre d'infos, le Service Après Vote, et recevez-la par mail.

Vous pouvez assister aux sessions plénières du Conseil régional de Bretagne dont la prochaine aura lieu le 24, 25 et 26 juin 2026.
Si vous souhaitez vous inscrire et venir à notre rencontre, contactez-nous à l'adresse **elu-lesecologistesdebretagne@avenir.bzh**.

Retouvez-nous sur les réseaux sociaux :

@ecolosbretagne Les écologistes de Bretagne @clairedesmaresbzh

Collaboratrice :
Alizé Despeaux
alize.despeaux@bretagne.bzh
06.76.88.24.27